



Emprisonné en Chine, un activiste anti-sida est honoré à Montréal

MONTRÉAL – Le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch honoreront le Dr Wan Yanhai, activiste chinois anti-sida détenu par son gouvernement, en lui décernant leur premier *Prix international de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains*. Les deux organismes expriment leur vive inquiétude devant la détention du Dr Wan par le gouvernement de la Chine.

Le Prix reconnaît l'engagement de longue date du Dr Wan à la lutte contre le VIH/sida en Chine, et sa remarquable campagne pour attirer l'attention publique sur une crise de santé et des droits humains dans la province chinoise du Henan, où des centaines de milliers de personnes en milieu rural ont été infectées par le VIH à cause de pratiques insalubres dans le commerce du sang effectué par des centres appuyés par le gouvernement. On rapporte en outre que des fonctionnaires locaux du gouvernement chinois auraient été complices de ce scandale. Des journalistes qui avaient tenté d'enquêter sur l'approvisionnement en sang dans la province du Henan ont d'ailleurs été arrêtés et détenus.

« Le Dr Wan a agi pour mettre en lumière un désastre de santé publique que Beijing aurait préféré taire », explique Ralf Jürgens, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Il a pris des risques extraordinaires pour briser la conspiration du silence au sujet du sida, en Chine, et pour protéger les droits des personnes infectées. »

L'épouse du Dr Wan, madame Su Zhaosheng, se rendra à Montréal pour recevoir le Prix au nom de son mari, le vendredi 13 septembre.

Le 24 août 2002, des amis et des proches de Wan ont manifesté leurs craintes que ce dernier soit porté disparu. Depuis, la police a laissé savoir à des collègues de Wan qu'il était détenu pour « avoir divulgué des secrets d'État », mais la Chine n'a pas encore indiqué où il se trouve. Plus tôt en août, Wan avait reçu de source anonyme un rapport de recherche, classé « neibu » [secret], préparé par des responsables gouvernementaux de la Santé, au sujet du désastre du VIH/sida dans le commerce de sang dans la province du Henan. Wan a transmis ce rapport à une liste de destinataires par courrier électronique.

« Le rapport que mon mari a distribué ne contenait pas beaucoup de renseignements qui n'étaient pas déjà publiés », affirme Su Zhaosheng, qui vit à Los Angeles. « Ses efforts pour que le peuple chinois ait accès à de l'information sur le VIH/sida montrent que c'est un spécialiste consciencieux, qui a à cœur les droits humains dans son pays et la prévention du VIH en Chine. Nous espérons qu'il sera libéré sans condition, mais nous en sommes encore à tenter de savoir où il est détenu, afin que sa famille à Beijing puisse le visiter. »

Le Dr Wan, 38 ans, coordonne le AIZHI [sida] Action Project, organisme non gouvernemental qu'il a fondé en 1994 et qui diffuse la majeure partie de l'information élémentaire accessible en Chine au sujet du VIH/sida, par le biais d'un site Internet très consulté (www.aizhi.org). Alors qu'il était fonctionnaire, il a fondé la première ligne chinoise d'info-sida, en 1992. Un an plus tard, il était congédié, en raison de son ouverture à propos des minorités sexuelles et de leur vulnérabilité au VIH. Grâce à l'appui de divers intervenants privés et internationaux, il a continué son travail et est devenu l'activiste anti-sida le plus en vue dans son pays.

« Le Dr Wan a été un leader des efforts pour mettre au jour le scandale du sida dans le commerce du sang, dans la province du Henan, et pour combattre les préjugés répandus au sujet des villageois qui ont été infectés par le VIH », rappelle Joanne Csete, directrice du programme VIH/sida et droits humains, à Human Rights Watch. « Malgré une surveillance continue par l'État, lui et ses collègues ont visité le Henan à plusieurs reprises pour documenter l'ampleur de l'épidémie, développer des recommandations pour l'action sociale et l'aide gouvernementale, et mettre sur pied des programmes d'éducation. » Le groupe du Dr Wan a par ailleurs aidé à amener des villageois séropositifs à parler en public dans des centres urbains, organisé des expositions photographiques et tenu des conférences de presse, à Beijing et dans d'autres villes, pour réduire la discrimination et pour montrer le visage humain de personnes vivant avec le VIH/sida. De plus, le groupe a coordonné des efforts d'assistance aux centaines d'enfants laissés orphelins par le scandale du sang.

« L'accusation que le Dr Wan a révélé des secrets d'État, en diffusant un rapport gouvernemental de recherche sur la santé, est ridicule et contre-productive », déplore Csete. « Tout gouvernement qui se préoccupe de la santé de ses citoyens publierait sur-le-champ une information sanitaire aussi élémentaire. La Chine a emprisonné un homme qui est l'un de ses meilleurs alliés dans la lutte contre une épidémie mortelle en pleine expansion. »

« Le gouvernement du Canada affirme depuis longtemps que sa politique d'expansion du commerce avec la Chine contribuerait à un engagement positif aux droits de la personne », rappelle Jürgens. « Dans la présente situation, cet engagement est de toute évidence nécessaire – et nous exhortons le gouvernement canadien à soulever auprès des autorités chinoises le problème de la détention du Dr Wan ainsi que les très graves violations des droits de la personne qui ont été révélées par cet homme valeureux. »

– 30 –

Contacts médias : Jean Dussault, (514) 708-0128 / Joanne Csete, (212) 216-1224

Les *Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains* sont commandités par le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch, l'International Harm Reduction Development Program, la Hilda Mullen Foundation et monsieur Mark Gallop. Pour plus d'information sur les *Prix* et sur le Dr Wan Yanhai, de même qu'un document d'information sur la situation (notamment sur l'épidémie du sida en Chine et sur les allégations du gouvernement chinois contre le Dr Wan) : www.aidslaw.ca/francais/Contenu/prix.htm.

Le **Réseau juridique canadien VIH/sida** est un organisme national engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique ainsi que le développement de politiques. Créé en 1992, il met l'accent sur des réactions au VIH/sida qui respectent les droits de la personne; favorisent la prévention du VIH et l'accès aux soins, aux traitements et au soutien; réduisent les conséquences négatives du VIH/sida pour les individus et les communautés; et atténuent les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne. Le Réseau juridique est un ONG doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et il est partenaire de l'AIDS Law Project de l'Afrique du Sud. Son travail a été salué sur la scène nationale et internationale; ses activités sont citées dans la collection *Meilleures pratiques* publiée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Human Rights Watch est un organisme non gouvernemental indépendant qui enquête périodiquement et systématiquement au sujet des atteintes aux droits de la personne dans quelque soixante-dix pays. La réputation de qualité et de pertinence de ses rapports sur ces violations en fait une source essentielle d'information pour les personnes qui se préoccupent des droits humains. Human Rights Watch se porte à la défense de la liberté de pensée et d'expression, d'une procédure juste, d'une protection égale en vertu de la loi, de même que d'une société civile vigoureuse. Il a vu le jour en 1978; il a aujourd'hui des divisions qui s'occupent de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie et du Moyen-Orient, et des divisions consacrées aux thématiques des armes, des droits des enfants et des droits des femmes. L'organisme a des bureaux à New York, Washington, Los Angeles, Londres, Bruxelles, Moscou, Dushanbe et Bangkok.



La détention du Dr Wan Yanhai, récipiendaire international du Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains

Information sur la situation actuelle

Le Dr Wan Yanhai, éducateur et activiste de longue date contre le VIH/sida a été placé en détention par le Bureau de la Sécurité d'État de la Chine, le 24 août 2002, rapporte-t-on, pour une accusation d'avoir divulgué des secrets d'État. L'accusation est apparemment liée au fait que le Dr Wan ait déposé sur Internet un rapport « secret » d'août 2002 de la province du Henan, à propos de la propagation du VIH dans cette province en raison de pratiques non sanitaires dans l'achat et la vente de sang et produits sanguins. Ces pratiques, dont des agents sanitaires du gouvernement et d'autres officiels locaux étaient complices, avaient été signalées dans la presse internationale et certains médias chinois bien avant la révélation dont est accusé le Dr Wan. Toutefois, en vertu de la Loi chinoise sur la sécurité d'État ou de la Loi sur les secrets d'État, le Dr Wan pourrait être condamné à une peine pouvant atteindre les 10 ans de prison.

Le traitement de personnes qui « compromettent la sécurité d'État »

Les actions du Bureau de la Sécurité d'État, qui détient apparemment le Dr Wan, sont expliquées officiellement en vertu de dispositions de la Loi sur la sécurité d'État (1997), qui prévoit notamment de réagir [TRAD.] « par des moyens légaux » aux actions « nuisibles à la sécurité d'État de la République populaire de Chine » et « posées par des organismes, groupes, individus hors territoire, ou initiées et financées par eux mais accomplies par d'autres; ou par des organismes et individus du territoire qui sont de connivence avec des organismes, groupes et individus hors territoire », et consistant à :

- comploter pour bouleverser [ou renverser] le gouvernement, démembrer l'État et renverser le système socialiste;
- participer à une organisation d'espionnage ou accepter une mission confiée par une telle organisation ou ses agents;

- voler, collecter en secret, acheter et fournir de manière illégale des secrets d'État, pour un ennemi;
- inciter, attirer et soudoyer des employés de l'État afin qu'ils se rebellent; et
- participer à d'autres activités de sabotage qui vont à l'encontre de la sécurité d'État.

La Loi sur les secrets d'État, adoptée elle aussi en 1997, définit ces secrets d'une manière large et très extensible. Tout en englobant plusieurs des domaines évidents – défense nationale, affaires diplomatiques, science et technologie, enquêtes criminelles – la définition établie dans la Loi sur les secrets d'État renferme aussi des catégories douteuses, comme les « décisions majeures en matière de politiques touchant les affaires d'État », les « dossiers secrets liés à l'économie nationale et au développement social », les « informations secrètes des partis politiques ... [qui] concernent la sécurité et les intérêts de l'État », pour finir par une clause fourre-tout : « et toute autre question d'État désignée pour demeurer secrète, par les instances de préservation du secret de l'État ».

En vertu des deux lois, les personnes qui révèlent des « secrets d'État » peuvent être non seulement condamnées à de longues peines d'emprisonnement, mais aussi voir saisir leurs biens. Dans plusieurs cas bien documentés, le concept de secret d'État a été utilisé de manière abusive pour empêcher la divulgation d'information potentiellement embarrassante pour les autorités (voir une analyse des lois chinoises sur la sécurité d'État et sur les secrets d'État, ainsi que des détails sur le traitement des dissidents, effectuée par Human Rights Watch et Human Rights in China, accessible à www.hrw.org/reports/1997/china5). La Chine a signé mais elle n'a pas ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et les dispositions de ces deux lois ne respectent pas les éléments que requiert une juste procédure, ni d'autres protections des droits civils et juridiques que garantit ce traité.

L'épidémie du sida dans la province du Henan – Horrible, mais pas nouvelle

Des reportages dans les médias et d'autres données indiquent que le ministère de la Santé de la province du Henan ainsi que d'autres responsables chinois étaient au courant depuis 1995 d'une grave épidémie de sida liée au commerce de sang, mais ont fait peu (voire rien) pour l'arrêter. David Cowhig, à l'époque représentant à l'ambassade des États-Unis à Beijing, signalait dans une récente lettre qu'un rapport préparé en 1995 par le ministère de la Santé de la province attirait l'attention des autorités centrales sur l'épidémie croissante de VIH/sida liée au commerce du sang.

Cependant, le commerce du sang est une affaire lucrative, pour certains bureaucrates en milieu rural. Au début des années 90, il y avait en Chine un commerce florissant de produits biologiques, qui reposait sur l'exploitation des pauvres, notamment en région isolée, dans le prélèvement de sang, notamment pour l'extraction de plasma utilisé dans la fabrication d'une vaste gamme de produits pharmaceutiques. Elizabeth Rosenthal, du New York Times, a documenté dans une série d'articles (de

2001) le rôle de responsables gouvernementaux de la Santé dans la province du Henan, comme des « intermédiaires enthousiastes » qui établissaient des centres de prélèvement, dans certains cas en tirant personnellement profit du commerce. Les villageois recevaient environ 5\$ US – un montant considérable pour des personnes en région rurale, en Chine – pour un « don » de 400 cc (un peu moins d'un demi litre) de sang. La province du Henan est l'une des plus pauvres de la Chine; les autorités y voyaient le commerce du sang comme un important apport de ressources. On a signalé que les autorités sanitaires ainsi que l'Armée chinoise ont établi et géré des centres de prélèvement.

D'après des reportages, le sang vendu par les villageois était groupé puis traité afin de séparer le plasma et les globules rouges; les globules rouges étaient ensuite réinjectés aux personnes qui avaient vendu de leur sang. Les villageois collaboraient à ce processus car ils croyaient que le fait d'être renfloués en globules rouges les aiderait à ne pas être affaiblis par la perte de sang, et à pouvoir ainsi vendre du sang plus souvent. Cependant, à cause de cette réinjection, si le VIH ou un virus d'hépatite était présent dans le sang d'un des donneurs du bassin, les infections étaient répandues rapidement parmi l'ensemble des donneurs à qui l'on réinjectait une partie du mélange de globules rouges. On ne connaît pas le nombre de personnes infectées par le commerce du sang dans le Henan, mais certains experts croient qu'il pourrait dépasser 1 million. On rapporte que dans plusieurs villages de la province, plus de 50% des adultes vivent avec le VIH/sida.

En 1995, lorsque des villageois ont commencé à devenir malades et à mourir du sida et d'hépatites, la vente de sang a été interdite, mais l'interdiction a été appliquée mollement et la pratique a continué dans certains villages. Comme on l'a rapporté dans le New York Times et d'autres médias, les villageois remarquaient que les personnes qui vendaient de leur sang le plus souvent faisaient partie des premières à devenir malades.

Lorsqu'elle a commencé à entendre parler en 1996 de patients d'un hôpital du Henan présentant des symptômes semblables à ceux du sida, la Dre Gao Yaojie, gynécologue à la retraite, a songé elle aussi au lien possible avec le commerce du sang dans cette province. Elle a puisé dans ses modestes économies et dans sa pension, pour aider à mettre sur pied des campagnes d'information sur le VIH/sida et, pendant la fin des années 1990, a été interviewée par de nombreux médias internationaux au sujet de l'épidémie de sida dans le Henan. Vers la fin des années 90, de hauts fonctionnaires chinois ont ouvertement exprimé des craintes à propos de l'épidémie du sida et la Dre Gao a été félicitée dans les médias nationaux contrôlés par le gouvernement. En revanche, elle était harcelée au même moment par les autorités du Henan, on lui interdisait de s'adresser à des journalistes d'autres pays, et on l'a accusée d'être exploitée par les « forces anti-chinoises » désireuses de déstabiliser l'État. En juillet 2001, des personnes en position d'autorité dans des villages durement frappés par le sida lui ont interdit des visites. Lorsque le Global Health Council a voulu lui décerner en mai 2001 le *Jonathan Mann Health and Human Rights Award*, le gouvernement chinois a refusé de la laisser se rendre à Washington pour la cérémonie. Le prix a été accepté

en son nom par le Dr Wan Yanhai, qui avait créé un site Web au sujet du sida, incluant notamment le compte rendu personnel du travail de la Dr Gao pour lutter contre l'épidémie du sida en Chine (ce compte rendu est accessible à www.usembassy-china.org.cn/english/sandt/gaoyaojie-aidsprevention.html).

Les comptes rendus sur l'épidémie du sida dans le Henan, publiés dans de nombreux rapports internationaux – y compris des rapports publiés par les Nations Unies, avec lesquelles la Chine collabore officiellement en matière d'éducation sur le VIH/sida – renferment essentiellement la même information que le rapport « secret » évoqué dans les accusations de divulgation en vertu desquelles le Dr Wan est actuellement en détention. Des informations semblables étaient exposées en détail dans un article publié en novembre 2000, « Revealing the 'Blood Wound' of the Spread of HIV/AIDS in Henan Province », qui a été déposé sur Internet (www.usembassy-china.org.cn/english/sandt/henan-hiv.htm) et dont il fut question dans les médias chinois et internationaux.

L'épidémie de sida en Chine n'est aucunement limitée à la province du Henan, mais ce cas met en relief des problèmes systémiques de l'approche chinoise devant l'épidémie du sida. Le gouvernement national organise des conférences internationales de haut calibre et diffuse des programmes d'éducation à la télévision. Cependant, il semble en même temps incapable et peu désireux de convaincre les gouvernements locaux de se rallier à cet effort, et il continue d'entraver la circulation d'information qui pourrait servir à éduquer le public sur le VIH/sida. Le rapport du Henan qui est prétendument lié à la détention du Dr Wan présente les résultats d'enquêtes sur la prévalence du VIH parmi les donateurs de sang rémunérés, dans cinq provinces, de même que des indications de la propagation du VIH dans d'autres provinces, portant à croire que l'expérience du Henan aurait été répliquée plusieurs fois à travers le pays.

Le 6 septembre 2002, le gouvernement chinois a reconnu qu'au moins un million de personnes vivent avec le VIH/sida, en Chine – ce qui est considéré par plusieurs comme une importante sous-estimation. Bien que la Chine obtienne de l'aide internationale pour divers projets d'éducation et de prévention à divers endroits du pays, ses efforts sont réellement insuffisants pour contenir une épidémie dont certains croient qu'elle risque de causer l'infection de plus de 10 millions de personnes, d'ici 10 ans. Les autorités locales minimisent les estimés et les nombres de personnes atteintes du sida, dans leurs régions respectives, afin d'éviter les critiques des paliers supérieurs; de plus, la Chine n'a pas procédé à une enquête nationale sur la prévalence du VIH, l'élément de base des statistiques sur le VIH/sida dans la plupart des pays. Un rapport publié en juin 2002 par les Nations Unies a formulé la mise en garde d'une épidémie « explosive » de sida en Chine à moins que des mesures urgentes soient adoptées pour l'endiguer. Par ailleurs, des rapports récents publiés par des chercheurs chinois portent à croire que la très grande majorité des citoyens de la Chine ne savent pas encore comment le VIH se transmet, ni même que l'on peut s'en protéger.

Préparé par le Réseau juridique canadien VIH/sida et Human Rights Watch, à partir de sources disponibles, 11 septembre 2002.